



## Conseil général

1356 Les Clées

### Procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 septembre 2021

La Présidente ouvre à la séance à 20h00.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 Appel
- 2 Adoption de l'ordre du jour et du PV de la séance du 22 juin 2021
- 3 Admissions – Démissions
- 4 Préavis n°1/2021-2026 – Demande d'octroi d'une autorisation générale de statuer pour la durée de la législature 2021-2026, rapport de la Commission des finances
- 5 Réponse au postulat d'Amélie Pietrzykowska
- 6 Nomination d'un(e) membre suppléant(e) à la Commission des finances
- 7 Nomination d'un(e) délégué(e) suppléant(e) à l'AIVM (Association intercommunale du Vallon du Mujon)
- 8 Communications municipales et du bureau
- 9 Questions et divers
- 10 Contre appel

\*\*\*\*\*

#### 1 Appel

L'appel fait constater la présence de 14 conseillers présents sur 16 inscrits, 1 conseiller est excusé, 1 est absent.

Selon les statuts, le Conseil général peut donc valablement délibérer.

#### 2 Adoption de l'ordre du jour et du PV de la séance du 22 juin 2021

L'ordre du jour ne faisant pas l'objet de remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2021 ne faisant pas l'objet de remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur qui a ainsi terminé son mandat de secrétaire du Conseil.

### 3 Admissions – Démissions

Admissions : Messieurs Pierre Cochand, Christian Verdon et Pierre-André Vuitel sont présents et demandent leur admission au sein du conseil général. La Présidente procède à leur assermentation.

Démissions : La Présidente lit un courrier de démission de Mme Françoise Conod qui démissionne du conseil et de la Comloc (Commission Loisirs). Une lettre de M. Gérard Conod, Syndic, annonce sa décision de démissionner de la Municipalité au 1<sup>er</sup> octobre 2021 et un autre courrier de Mme Micheline Conod qui transmet sa démission de la Municipalité avec effet immédiat.

### 4 Demande d'octroi d'une autorisation générale de statuer pour la durée de la législature 2021-2026, préavis n°1 /2021-2026 rapport de la Commission des finances

La Présidente donne la parole à Mme Mirjam Petermann, vice-Syndique pour la lecture du préavis.  
Il s'agit d'autoriser la Municipalité pour :

1. Autorisation d'acquérir et d'aliéner des immeubles, conformément aux dispositions de l'art. 4.6 de la Loi sur les communes jusqu'à un montant de CHF 30'000.- par cas.
2. Autorisation générale de constituer des sociétés commerciales, des associations et des fondations ainsi que l'acquisition et l'adhésion à de telles entités conformément aux dispositions de l'art. 4.6bis de la Loi sur les communes pour une valeur maximum de CHF 10'000.- par cas et pour un montant total maximum de CHF 30'000.-
3. Autorisation générale de plaider dans tous les litiges devant les tribunaux civils, conformément aux dispositions de l'art. 4.8. de la Loi sur les communes.
4. Autorisation générale d'accepter des legs, donations et successions conformément aux dispositions de l'article 4.11 de la Loi sur les communes, sauf s'ils ne sont affectés d'aucune condition ou charge), ainsi que l'acceptation de successions, lesquelles doivent au préalable avoir été soumises au bénéfice d'inventaire.
5. Engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles selon l'article 11 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) jusqu'à un montant de CHF 30'000.- par cas, charges comprises.
6. Reconduire les emprunts arrivant à échéance.

La Présidente donne la parole à M. Didier Stöckli pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

La Commission, composée de Madame Amélie Pietrzykowska et Messieurs Albert Lambercy (Président), Guillaume Rochat, Philippe Conod, Didier Stoeckli après étude du préavis municipal n°1 /2021-2026, demande au Conseil général de l'accepter.

La Présidente donne la parole à M. Pierre Cochand qui dit que la situation de la Municipalité a changé depuis la rédaction de ce rapport et demande la mise sous tutelle du Conseil.

M. Philippe Conod précise s'en tenir au rapport de la Commission car la proposition de M. Cochand n'est pas à l'Ordre du jour et que l'assemblée n'a pas à voter sur cette question. Il ajoute que la Municipalité n'acceptera des successions qu'après avoir été soumises au bénéfice d'inventaire ce qui est prudent.

M. Stoekli explique que la phrase du point 5 du rapport de la Commission des finances « Dans tous les cas, ces dépenses seront soumises à l'approbation du Conseil général » n'est pas exacte car la Municipalité demande justement une autorisation pour pouvoir traiter des dépenses jusqu'à CHF 30'000.- sans passer par le Conseil. M. Philippe Conod ajoute que la phrase originale du préavis est « ces dépenses sont **ensuite** soumises à l'approbation du Conseil » Cela sous-entend que les dépenses de plus de CHF 30'000.- devront avoir l'approbation du Conseil.

M. Chollet intervient car il trouve bizarre la phrase du point 4 du préavis « l'acceptation de legs et de donations (sauf s'ils ne sont affectés d'aucune condition ou charge).

M. Philippe Conod pense qu'il faut modifier la phrase en « sauf s'ils sont affectés de condition ou charge ».

Mme Anne Moulinneuf intervient pour préciser que cette phrase est directement issue de la Loi sur les communes.

Mme Marinette Benoit pense qu'il peut y avoir une faute de français dans la rédaction de la Loi.

M. Joël Petermann ajoute que l'important est que la phrase du préavis soit compréhensible pour les membres du Conseil.

Au vote le préavis modifié comme proposé par M. Philippe Conod est accepté par 10 conseillers, avis contraires 2, abstentions 5.

#### 5 Réponse au postulat de Mme Amélie Pietrzykowska

Lecture du postulat, pour rappel, qui demande à la Municipalité d'étudier une solution pour l'élimination des déchets verts des privés de la commune afin d'éviter la multiplication des trajets à la déchèterie de L'Abergement.

Mme Mirjam Petermann lit la réponse de la Municipalité : le problème est malheureusement récurrent. Divers essais peu concluants ont été faits dans le passé. Actuellement la Municipalité a décidé d'éliminer les déchets verts issus des tailles des espaces publics communaux à la compostière de Chavornay. Elle invite les privés à faire de même pour les grandes quantités ou d'utiliser les services de la déchèterie de L'Abergement pour les volumes jusqu'à 1 m<sup>3</sup> par voyage. Elle précise que la commune peut organiser des transports pour des privés, mais à leurs frais.

#### 6 Nomination d'un(e) membre suppléant à la Commission des finances

M. Philippe Conod qui était suppléant devient membre suite à la nomination de Vincent Lambercy à la Municipalité.

La Présidente propose Marinette Benoit pour le poste de suppléante.

M. Pierre Cochand proteste car il trouve que cette façon de faire n'est pas démocratique. Il aimerait que le Conseil puisse faire des propositions.

M. Philippe Conod précise que la nomination des membres d'une Commission est de la compétence du Bureau du Conseil donnée par son règlement.

La Présidente prend note de la remarque de M. Cochand et demande si d'autres personnes sont intéressées par le poste. M. Pierre Cochand et M. Christian Verdon se portent candidats.

Au vote à mains levées, M. Pierre Cochand est élu membre suppléant de la Commission des finances.

#### 7 Nomination d'un(e) délégué(e) suppléant(e) à l'AIVM

La Présidente dit que nous avons été contactés par la secrétaire de l'AIVM qui a expliqué que, selon les nouveaux statuts de l'association, il n'est plus nécessaire d'avoir un(e) délégué(e) suppléant(e). Cette nomination est annulée.

#### 8. Communications municipales et du bureau

Ecoles : M. Vincent Lambercy rapporte que l'ASIOR a deux grands projets de constructions de collèges : un à Orbe-Montchoisi et un à Montcherand avec une UAPE (unité d'accueil pour écoliers). Le collège de Montcherand est devisé à CHF 10'300'000.-. Ces bâtiments devraient être opérationnels pour la rentrée scolaire de 2023.

Coup de balai : Il remercie toutes les personnes qui ont participé au Coup de balai de septembre. Un grand travail a été effectué par une cinquantaine de participants.

Social : Mme Anne Moulinneuf annonce que le Canton reprendra le financement des agences d'assurances sociales en 2022. Cela engendrera une baisse des coûts, passant de CHF 15.30 par habitant à CHF 5.-hab./an. Ce montant sera alloué au maintien du service de proximité et à la prévention de la précarité. Les Centres sociaux régionaux CSR s'attendent à une augmentation des demandes d'aide de 10 à 20% due à la crise du Covid 19.

Congélateur : pour rappel le bouton rouge en bas à gauche de la porte à l'intérieur de l'installation est une alarme en cas de problème, si une personne tombe dans le congélateur. Ce bouton ne devrait pas être utilisé pour couper l'alarme lorsque la porte est laissée ouverte.

Refuge : Il rencontre un joli succès car il a été loué à 9 reprises depuis juin. Il s'est bien prêté aux événements communaux tels que le 1<sup>er</sup> août et le Coup de balai. Un projet de nouvelles toilettes sèches installées derrière le bâtiment est à l'étude.

Terrains : une fuite dans un collecteur à Lavaux sera réparée prochainement.

Energie : Il reste encore CHF 2'300.- dans le fond d'encouragement aux économies d'énergie pour cette année.

Eaux : Mme Mirjam Petermann explique qu'une analyse a révélé un taux anormal de bactéries dans le réservoir des Clées le 1<sup>er</sup> juillet dernier. Le réservoir a été chloré et le réseau purgé afin de désinfecter toutes les conduites par l'entreprise Connect. Les sources ont été fermées et nous avons acheté l'eau de la Source Mercier le temps nécessaire au rétablissement de la situation. C'est pour cette raison que les fontaines ont dû être fermées. Nous avons eu le même problème au réservoir de La Russille à cause des pluies abondantes de l'été. Le nécessaire a aussi été effectué. Pour donner suite au rapport du contrôle cantonal des eaux, des travaux de mise à jour de nos installations seront entrepris dès l'an prochain.

Protection civile : Le nombre de jours travaillé par les membres de cette organisation a doublé à cause de la pandémie.

Police : Nous sommes affiliés au poste de Gendarmerie de Vallorbe, qui est à contacter en cas de nécessité.

Routes : Les travaux de réfection de la traversée du village des Clées ont bien avancé. La pose du tapis final se fera l'an prochain afin de prendre le temps de réfléchir aux meilleures options pour la sécurité routière et les aménagements alentours.

Bureau du Conseil : La date du prochain conseil est fixée **le mardi 14 décembre 2021 à 20h00** à la salle communale. **Une élection complémentaire à la Municipalité a été fixée par la Préfecture au 28 novembre prochain.**

## 9 Questions et divers

M. Pierre-André Vuitel se dit choqué par les démissions à la Municipalité annoncées et remercie les membres présents. Il rappelle les démissions de ce printemps et se demande s'il y a eu des essais de conciliation et de médiation au sein de la Municipalité.

M. Pierre Cochand se demande ce qui se passe et aimerait en savoir plus sur les problèmes à la Municipalité.

M. Philippe Conod ajoute que si quelqu'un a une question à poser, il peut toujours s'informer directement auprès des intéressés. Il pourra ainsi faire son choix et pourquoi pas se présenter aux prochaines élections.

La Présidente ajoute que selon le Préfet, il est tout à fait possible de fonctionner à trois membres à la Municipalité jusqu'aux prochaines élections.

Mme Marinette Benoit souligne que Mme Françoise Conod faisait partie de plusieurs Commissions et qu'il faudra la remplacer. La Présidente dit que ce sera fait au prochain Conseil pour ce qui est de la compétence du Conseil.

Mme Marinette Benoit demande ce qu'il en est de la proposition du Préfet de réunir la Commission des Finances et celle des Comptes et Gestion. La Présidente répond qu'il faudrait modifier le règlement du Conseil général (articles 34 et 35), ce qui n'est actuellement pas à l'ordre du jour car il est assez récent (2015).

M. Didier Stöckli souhaite que la Municipalité retrouve cinq membres et remarque qu'il faudra encourager les citoyens à faire partie du Conseil car pour le moment nous ne sommes pas nombreux. La Présidente approuve cette dernière remarque et encourage chacun à faire de la publicité pour le Conseil.

M. Jean-Yves Lips rappelle qu'il a exposé son problème de container à verre lors d'un dernier Conseil et qu'il n'a pas été entendu. Mme Mirjam Petermann lui répond que nous irons voir sur place et regarderons ce qu'il est possible de faire.

Municipalité : Mirjam Petermann lit un texte préparé par la Municipalité, par souci de transparence, en réponse à la démission du Syndic afin d'informer les membres du Conseil.

« Après deux mois de collaboration au sein de la Municipalité, nous, Micheline, Anne, Vincent et moi-même, sommes arrivés à la conclusion que notre conception de la gestion des affaires communales était trop éloignée de celle de Gérard et que nous ne voulions plus travailler dans ces conditions. Fort de ce constat, notre Syndic a dû prendre une décision que nous découvrons ce soir par le biais de sa lettre. Nous saluons sa décision et nous le remercions pour l'investissement qu'il a consacré à la commune jusqu'ici ».

Elle ajoute que le Préfet était au courant des problèmes d'entente au sein de la Municipalité et qu'il suit la Municipalité actuelle.

La parole n'est plus demandée, la Présidente donne la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

Le contre-appel confirme la présence de 17 conseillers.

La séance est levée à 21h10.

La Présidente :

La secrétaire :

Mary-Lise Bertholet

Françoise Vurlod